

Résultats d'une semaine de négociations :



FO **Permis de Conduire et Sécurité Routière**
la force syndicale **Syndicat National des Inspecteurs Cadres et Administratifs**

SNICA - Force Ouvrière 46 rue des Petites Ecuries 75010 Paris - Tél. 01 45 31 07 32 Fax 01 45 30 39 80
Paris le 12 octobre 2012

Nos revendications

Manuel VALLS
Ministre de l'Intérieur
Delphine BATHO
Ministre de l'Ecologie

Réf. : PC/120/12
Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2013, le Ministère de l'Ecologie semble vouloir abandonner la gestion des corps des Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, au profit du Ministère de l'Intérieur.

Si nous prenons acte que ce transfert n'est plus programmé pour le 1^{er} janvier 2013, nous déplorons qu'une nouvelle date soit annoncée dans des conditions similaires à la première. Les réunions auxquelles nous avons participé et les courriers que nous avons reçus ne constituent pas un dialogue social constructif et ne sont pas de nature à rassurer les personnels, loin s'en faut.

En parallèle, les IPCSR et DPCSR font l'amer constat que les derniers engagements du Ministère de l'Ecologie, obtenus par la grève en octobre 2011 et mars 2012, ne sont pas tenus dans les délais.

Ils constatent que les promesses de compensation du dépassement de leur temps de travail, accumulé depuis trois ans, ne sont pas tenues, malgré leur implication sans faille dans les réformes de ces dernières années.

Ils observent qu'aucune revalorisation de leur régime indemnitaire n'est prévue malgré les profonds bouleversements qu'ils subiront dès janvier 2013 dans le cadre de la transposition de la 3^{ème} directive européenne sur le permis de conduire et de la dématérialisation.

Toutes ces raisons conduisent mon organisation syndicale à déposer un **préavis de grève illimitée à compter du 22 octobre 2012**, pour obtenir :

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Les engagements obtenus

Paris, le 18 OCT. 2012

extraits :

Messieurs les secrétaires généraux,

... Nous partageons le souhait d'une pleine information et d'une réelle concertation avec l'ensemble des agents concernés sur les conditions de ce transfert.

Dans l'immédiat, nous souhaitons contribuer à restaurer un climat de confiance, vous apporter des réponses concrètes et vous confirmer nos engagements.

S'agissant des engagements actés dans le relevé de décision du 25 mars 2012, nous vous confirmons qu'ils finiront d'être tous mis en oeuvre dans les plus brefs délais

... modalités de compensation des tâches administratives supplémentaires intervenues depuis 2010 (réunions d'octobre ou novembre), fonctionnement des instances paritaires et

... ; les évolutions indemnitaires seront examinées dans le cadre de la concertation en février, mars ; le

Le gel du projet de transfert jusqu'à l'achèvement d'études de faisabilité et d'impact dans le cadre :

- D'un maintien de la gestion des corps au MEDDE
- D'un éventuel transfert au MI
- D'une recentralisation du service des examens du permis de conduire

Le maintien pérenne de la gestion centralisée des agents (CAP-N sans CAP-L)

Le maintien pérenne de leur RINARTT et de la circulaire du 25 mars 2003

Le déplaçonnement et l'augmentation du régime indemnitaire des IPCSR et des contractuels PNT-B (ex-SNEPC), ainsi que la revalorisation de la cotation de la part fonction de la PFR des DPCSR

Le maintien des ratios de promotion actés le 26 mars 2012, y compris dans le cadre de l'intégration dans le NES B

Le maintien, a minima, du remplacement de tous les départs en retraite des agents, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels

La continuité des droits et moyens syndicaux

Ce préavis concerne l'ensemble des Inspecteurs et Délégués du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière, fonctionnaires et contractuels.

Je reste à votre disposition pour toute discussion que vous jugerez utile, et vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

signé

Patrick CHOPIN
Secrétaire Général

**Au final,
une réponse
à chacune
de nos revendications.**

Vous trouverez le courrier de levée du préavis et un communiqué de presse sur www.snica-fo.org



S'agissant de l'étude d'impact et des conditions de rattachement de la gestion des corps des inspecteurs et délégués au ministère en charge de l'éducation et de la sécurité routière, nous vous proposons de mettre en place un groupe de travail entre les organisations syndicales SNICA/UNSA/CGT et nos deux ministères, qui se réunira tous les 15 jours à partir de la fin du mois d'octobre, pour aborder

L'objectif partagé est bien d'échanger librement, d'envisager les différentes modalités et de définir les procédures qui permettront de garantir la bonne gestion de ces deux corps, dans le respect de leur spécificité. A l'issue de ces discussions, nous en tirerons le bilan ensemble.

la gestion des corps d'inspecteurs et délégués sera maintenue centralisée

le règlement intérieur ARTI applicable aux inspecteurs sera maintenu et tiendra compte de la mise en œuvre de la 3^{ème} directive;

; les évolutions indemnitaires seront examinées dans le cadre de la concertation en février, mars ; le

le maintien sur 3 ans des taux entre effectifs promus et effectifs promouvables, cet engagement a été tenu et s'est traduit par la publication d'un arrêté maintenant ces taux sur 2012-2014 pour les inspecteurs. Ces taux seront bien sûr appliqués pour les promotions 2013 avant passage au NES. Après les opérations de reclassement dans le NES, pour les promotions 2014, les taux seront calculés en avril ou mai, afin de garantir les mêmes flux de promotions entre grades que ceux qui seraient intervenus antérieurement, avant intégration dans le NES.

les effectifs d'inspecteurs et délégués seront garantis dans le cadre du PLF 2013, les postes actuellement occupés par des contractuels restant, au départ en retraite de ceux-ci, dévolus aux inspecteurs et délégués ;

le principe de la continuité des droits et des moyens syndicaux est acquis, les modalités seront examinées dans le cadre de la concertation à laquelle nous vous convions.

courrier cosigné par les SG et le DISR

Le secrétaire général du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Le délégué à la sécurité et à la circulation routières,

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur,

Jean-François MONTEILS

Frédéric PECHENARD

Didier LALLEMENT